



**COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES**

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/CC/EG

Madame Anaïs LEDUC
(Dite Anaïs DELVA)

13 allée Especel
93250 VILLEMOMBLE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 162 189 4255 1

Objet : Contrat de cession conclu entre la Ville de ROYAN et L'ARTISTE ANAÏS LEDUC
(Dite Anaïs DELVA) - représentation du 3 décembre 2021 à ROYAN

Madame,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » du contrat de cession désigné en objet, conclu entre la Ville de ROYAN et vous-même.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

P.J./1

7
Cop. en RAR
le 13.11.2021

En provenance de :

~~Mme Amélie LEDUC
13 allée Esprit
93250 VILLENOTTE~~

SIGR2 V25 MSR 2A 19-190103 09-20



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR :

AR 2C 162 189 4255 1



Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :



* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée par codement.
La Poste agrément n° CB03

Ville de Royan

SJ

Hôtel de Ville

(52.578)

80 avenue de Pontcaillac

17205 ROYAN Cedex



D. 21 578

CONTRAT DE CESSION ANAIS DELVA

Entre

Le producteur :

La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailiac - CS n° 80218 - 17205 ROYAN CEDEX
Telephone : 0546395656
N° SIRET : 2117030600013
Code APE : 751 A
N° de Licence : PLATESV-D-2021-005035 - licence 1 (Salle Jean Gabin)
PLATESV-D-2021-005038 - licence 2
PLATESV-D-2021-005036 - licence 3

Représentée par Patrick MARENGO en sa qualité de Maire de Royan

Représenté par son Maire en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L 2122 22 et L 2122 23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales lui-même représenté par M Didier SIMONNET Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20 1480 en date du 21 juillet 2020 lui portant délégation de fonctions et de signature rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

et

L'artiste

LEDUC Anaïs (Dite Anaïs DELVA)
13 Allée Especeel
93250 VILLEMOMBLE
N° SIRET : 498 626 860 00023

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

L'artiste viendra interpréter 3 ou 4 titres sur Bandes PBO et assurera un séance de dédicaces le 3 Décembre 2021

Lieux: Esplanade Félix-Herrie de Kerumenel de Kervenno à Royan
HORAIRE 18 heures 15

Le producteur pendra à sa charge les VHR (déplacements aller/retour pour 2 personnes et repas sur place si nécessaire)

Il s'assurera de la bonne organisation de l'évènement :

Sonorisation adaptée à l'évènement (micro HF, 2 wedges ou système ear monitor) avec un ingénieur du son professionnel, Sécurité pour la prestation et la séance de dédicace, mise à disposition de flyers et stylos pour la signature...

Il s'assurera qu'un temps de répétitions de 15 Mn minimum sans public si possible sera possible

Il mettra à disposition de l'artiste un espace fermé pour se changer et se préparer (avec 1 miroir, 1 portant et une prise électrique)

Rémunération

En contrepartie l'artiste sera rémunéré à hauteur de 2 000 Euros IIT + 250 Euros pour les 2 billets de trains

Acompte de 500 Euros à régler à la signature du contrat
Le solde par virement ou chèque le jour de la prestation

L'organisateur s'engage à négocier avec le partenaire local la possibilité pour nous de vendre les Cd d'Anais sur le lieu de la dédicace

Communication

L'organisateur s'engage à faire valider en amont de l'évènement au représentant de l'artiste les éléments de communications de l'évènement (affiches, flyers, spots audiovisuels, bandeaux web ...)

Il est totalement interdit de citer la reine des neiges 2 (Anais ne participe pas à ce dessin animé) . Il ne sera en aucun cas possible de faire figurer des images du dessin animé de la reine des neiges aux cotés du nom d'Anais Delva.

Aucun personnages ou visuel en lien avec le dessin animé ne devra être visible sur le lieu de l'évènement.

Il est possible de faire mention de son rôle de « voix francophone de la reine des neiges » à la seule condition que d'autres spectacles auxquels elle a participé le soit également (I Love Piaf, Dracula, Salut les copains, Spamalot..)

Fait à Paris le 15 Octobre 2021 en 3 exemplaires

le producteur

l'artiste

Anais Delva

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Signature

15 NOV. 2021

Signature

Ceci est approuvé

Pour le Maire, par délégation

Le Premier Adjoint



Didier SIMONNET.

Lu et Approuvé

[Handwritten signature]